

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n° 2023/03/4

Date de la convocation : 17 mars 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 24 mars 2023	Affichée en Mairie le : 24 mars 2023
--	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Étaient présents (21)

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
M. DUMON
Mme KRAOUCHE

Mme OUTOMURO
Mme KEUVREUX
M. COLOMBEY
M. CHARO
M. RUPPERT
M. BARBARAS
Mme DA ROCHA
M. IAFRATE

M. PELTIER
M. DOLBEAU
Mme INTERRANTE
M. VILLA
M. BEN ARIF

Étaient absents avec procuration (8)

Mme MUHLMANN procuration à M. MARRELLA
M. SAUDRY procuration à M. NOBILE
Mme BENCI procuration à M. RISSER
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX

M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE
Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU
Mme GATTO procuration à M. VILLA
Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER

Était absente excusée (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (DOB 2023)

Comme chaque année, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, Monsieur le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires ».

Ce rapport donne lieu, au Conseil Municipal, à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) permettant aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

PUBLIEE LE 27 MARS 2023

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 24 mars 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Le secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU